

—
Avril
2017
—

FEE Solidarité ISR

CODE DE TRANSPARENCE

Pour les fonds ISR ouverts au public

FIR FORUM POUR
L'INVESTISSEMENT
RESPONSABLE

afg
association française
de la gestion financière

FEDERAL
FINANCE GESTION
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel **ARKEA**

1. DONNEES GENERALES.....	3
1.A) DONNEZ LE NOM DE LA SOCIETE DE GESTION EN CHARGE DU OU DES FONDS AUXQUELS S'APPLIQUE CE CODE.....	3
1.B) DECRIVEZ DE FAÇON GENERALE LA DEMARCHE DE LA SOCIETE DE GESTION SUR LA PRISE EN EN COMPTE DE CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG).....	3
1.C) LA GAMME ISR : INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE.....	4
1.D) CONTENU, FREQUENCE ET MOYENS UTILISES POUR INFORMER DES CRITERES ESG PRIS EN COMPTE.....	4
1.E) FONDS CONCERNE PAR LE CODE.....	5
1.F) OBJECTIFS RECHERCHES PAR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG.....	6
2. METHODOLOGIE D'EVALUATION ESG DES EMETTEURS.....	6
2.A) PRINCIPES FONDAMENTAUX SUR LESQUELS REPOSE LA METHODOLOGIE D'ANALYSE ESG.....	6
2.B) MOYENS INTERNES ET EXTERNES MIS EN ŒUVRE.....	7
2.C) PRINCIPAUX CRITERES D'ANALYSE ESG.....	7
2.D) METHODOLOGIE D'ANALYSE ET D'EVALUATION ESG.....	9
2.E) FREQUENCE DE REVISION DE L'ANALYSE ESG.....	10
3. PROCESSUS DE GESTION.....	11
3.A) PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA DEFINITION DE L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT ELIGIBLE.....	11
3.B) PRISE EN COMPTE DE CRITERES ESG DANS LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE.....	11
3.C) POLITIQUE D'ENGAGEMENT ESG.....	11
3.D) POLITIQUE DE VOTE SPECIFIQUE.....	11
3.E) PRATIQUE DU PRET-EMPRUNT DE TITRES.....	12
3.F) UTILISATION D'INSTRUMENTS DERIVES.....	12
3.G) INVESTISSEMENT DANS DES ORGANISMES NON COTES A FORTE UTILITE SOCIETALE.....	12
4. CONTROLE ET REPORTING ESG.....	13
4.A) PROCEDURES DE CONTROLES INTERNES ET/OU EXTERNES PERMETTANT DE S'ASSURER DE LA CONFORMITE DU PORTEFEUILLE PAR RAPPORT AUX REGLES DE GESTION ESG.....	13
4.B) SUPPORTS MEDIA PERMETTANT DE COMMUNIQUER SUR LA GESTION ISR DU OU DES FONDS.....	13

1. Données générales

La société de gestion

1.a) Donnez le nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

Ce Code s'applique au fonds FEE Solidarité ISR (Investissement Socialement Responsable), géré par Federal Finance Gestion depuis avril 2011.

FEDERAL FINANCE GESTION est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 euros sise au 1 allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon - SIREN 378 135 610 RCS Brest – www.federal-finance.fr – Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers n° GP 04/006 du 22 mars 2004 – TVA : FR 87 378 135 610.

1.b) Décrivez de façon générale la démarche de la société de gestion sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Federal Finance Gestion définit l'Investissement Socialement Responsable (ISR) comme l'intégration des enjeux sociaux (capital humain, sociétal), environnementaux et de gouvernance aux décisions d'investissement, permettant d'allouer du capital aux émetteurs (entreprises, Etats, collectivités, etc.) qui intègrent ces enjeux à leur stratégie, organisation et produits.

En tant qu'investisseur engagé, Federal Finance Gestion a développé ses premiers fonds ISR au début des années 2000. Cet engagement à développer une offre d'investissement responsable s'inscrit dans la démarche de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) développée par notre maison mère, le Crédit Mutuel ARKEA, dont le rapport RSE peut être consulté sur le [site internet du groupe](#).

Federal Finance Gestion est signataire des Principes d'Investissement Responsable (PRI) depuis 2009 et reconnaît que les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance sont susceptibles d'influer sur la performance à moyen et long terme des acteurs économiques. [La Politique d'Investissement Responsable](#) de Federal Finance Gestion repose sur trois principes : Responsabilité, Performance et Transparence.

Le vote aux assemblées générales constitue un moyen de défense des intérêts des actionnaires et des souscripteurs sur le long terme. L'exercice des droits de vote fait partie du processus de gestion de Federal Finance Gestion dans le respect des exigences réglementaires et des règles déontologiques de la profession. Cette politique intègre le soutien aux résolutions d'actionnaires concernant les impacts sociaux (capital humain, sociétal), et environnementaux. La Politique de Vote ainsi que le Rapport sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur [notre site internet](#).

Par ailleurs, Federal Finance Gestion a élaboré une politique d'engagement dans le but de mener un dialogue constructif avec les sociétés ayant une notation extra-financière en dessous de la moyenne de leur secteur. Chaque année, un compte-rendu d'engagement fait état des dialogues réalisés par Federal Finance Gestion et des initiatives dans lesquelles le groupe s'est engagé. La Politique d'engagement ainsi que le Compte-rendu de la campagne d'engagement sont disponibles sur [notre site internet](#).

Acteur engagé sur les questions d'investissement socialement responsable, Federal Finance Gestion participe aux travaux de place à travers la Commission ISR de l'Association Française de Gestion (AFG) et est membre du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR).

1.c) La Gamme ISR : Investissement Socialement Responsable

La gamme de produits d'Investissement Socialement Responsable peut être consultée sur [le site Internet de Federal Finance](#).

Au 31/12/2016, les encours ISR de Federal Finance Gestion s'élevaient à 1,5 milliards d'euros. La gamme est composée de fonds actions, monétaires et obligataires ainsi qu'une gamme de fonds communs de placement d'entreprise diversifiés et solidaires.

Ces fonds sont listés ci-dessous :

[Federal Actions Ethiques](#)
[Federal Conviction ISR Euro](#)
[Federal Conviction ISR France](#)
[Federal Obligations Internationales ISR](#)
[Federal Obligation Variable ISR](#)
[Federal Support Trésorerie ISR](#)

Gamme épargne salariale :

[FEE Solidarité ISR](#)
[FEE Modéré ISR](#)
[FEE Equilibre ISR](#)
[FEE Tonique ISR](#)
[FEE Actions Euro ISR](#)

Ressources internes dédiées à l'analyse ESG / ISR

L'analyse ESG / ISR est confiée au service Analyse ISR, qui rapporte au Directeur de la Gestion et comprend trois analystes à temps plein. L'équipe s'appuie sur les services de recherches externes de Vigeo, Thomson Reuters Asset4 et ISS pour la partie concernant les droits de vote.

1.d) Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer des critères ESG pris en compte

Retrouvez sur [le site Internet de Federal Finance](#) toutes les caractéristiques de notre approche en matière d'investissement socialement responsable et les pages dédiées des différents fonds de la gamme ISR. Les informations générales sont mises à jour a minima une fois par an et le reporting ESG du fonds est actualisé chaque mois dans le rapport mensuel de gestion.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues sur simple demande, auprès de Federal Finance, à l'adresse suivante :

Federal Finance - Service Relations Clientèle

contact@federal-finance.fr



1.e) Fonds concerné par le Code

Le Code s'applique au fonds FEE Solidarité ISR, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- **Classification :**

Obligations et/ou titres de créances libellés en euros

- **Objectif de gestion :**

Le fonds a pour objectif de battre son indicateur de référence (75% Eonia et 25% EuroMTS 3-5 ans) par une allocation en produits de taux sélectionnés en considération de critères de développement durable.

Indicateur de référence : 75% Eonia + 25% EuroMTS 3-5 ans.

- **Stratégie d'investissement :**

Le fonds est exposé à des titres de taux libellés en euro (entreprises, souverains et bancaires) jusqu'à 100% de ses encours via des investissements directs ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs OPCVM pouvant appartenir à la gamme de fonds gérée par Federal Finance Gestion. Notamment, le FCPE peut être investi à plus de 50% de son actif dans le Federal Support Trésorerie ISR géré par Federal Finance Gestion.

L'exposition aux marchés de taux se partagera entre une partie monétaire (jusqu'à 75%) et une partie obligataire (jusqu'à 25%). La sensibilité moyenne du fonds aux taux d'intérêt est comprise entre 0 et 1%.

L'exposition aux marchés actions ne pourra excéder 10% de l'actif net du fonds.

Le FCPE pourra détenir des titres de créances négociables à taux fixe ou à taux variable tels que, à titre d'exemples, les certificats de dépôt, les billets de trésorerie, les EuroCP, les titres d'Etats (BTF, BTAN) ou les BMTN. Ces instruments d'émetteurs souverains ou d'émetteurs privés seront de notation minimum « Investment Grade » (la notation « Investment Grade » au sens des agences de notation correspond à une notation minimale de BBB- dans l'échelle de l'agence de notation Standard&Poor's et Baa3 chez Moody's).

Le fonds est un fonds solidaire, son actif est donc investi en permanence entre 5 et 10% en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail ou en parts de FCPR ou en titres émis par des sociétés de capital-risque.

L'investissement en titres non cotés se caractérise généralement par une faible liquidité. De plus, la rémunération exigée tient compte de l'objectif solidaire desdites entreprises et pourra être inférieure à celle du marché.

Au sein de cet univers d'investissement, le gérant appliquera un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable) en s'appuyant sur l'expertise interne des analystes financiers de la société de gestion qui émettent un avis extra-financier sur les émetteurs. L'équipe d'analyse ISR fonde sa recommandation sur de nombreuses sources d'information, comme les agences de rating extra-financières (ex : Vigeo ou Asset4), les sociétés de courtage, les rapports d'ONG et plus généralement toute documentation extra-financière provenant de l'émetteur. La société de gestion utilise les sources externes comme un outil d'aide à la décision et reste seule juge de l'opportunité d'un investissement. Le Fonds n'interviendra pas sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré.

- **Approche extra-financière :**

L'approche extra-financière ou d'investissement socialement responsable vise à sélectionner les entreprises sur base de leurs performances sociales, environnementales et de gouvernance.

Le gérant appliquera ce filtre ISR (Investissement Socialement Responsable) en amont de l'analyse financière en s'appuyant sur l'expertise interne des analystes financiers de la société de gestion qui émettent un avis extra-financier sur les émetteurs.

L'équipe d'analyse financière ISR fonde sa recommandation sur de nombreuses sources d'information, comme les agences de rating extra-financières, les sociétés de courtage, les

rapports d'ONG et plus généralement toute documentation extra-financière provenant de l'émetteur. Ce processus est susceptible de conduire à l'exclusion de certaines valeurs (secteurs controversés, violation des normes internationales etc). De façon générale, la société de gestion utilise les sources externes comme un outil d'aide à la décision et reste seule juge de l'opportunité d'un investissement.

- **Exclusion des armes controversées :**

Conformément à la réglementation, le fonds n'investit pas dans des entreprises ayant un lien direct ou indirect (ex : via investissement) avec la conception, la fabrication, le commerce et le stockage de bombes à sous munition ou mines anti personnel.

- **Informations complémentaires :**

L'ensemble des caractéristiques du fonds est consultable dans le DICI publié sur le site Internet de Federal Finance.

1.f) Objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG

L'objectif ESG du fonds est d'allouer du capital aux entreprises ayant le mieux intégré les critères ESG à leur stratégie, produits ou services, au sein de chaque secteur d'activité, sans exclusion sectorielle a priori.

2. Méthodologie d'évaluation ESG des émetteurs

2.a) Principes fondamentaux sur lesquels repose la méthodologie d'analyse ESG

Federal Finance Gestion définit l'Investissement Socialement Responsable (ISR) comme l'intégration des enjeux sociaux (capital humain, sociétal), environnementaux et de gouvernance aux décisions d'investissement, permettant d'allouer du capital aux émetteurs (entreprises, Etats, collectivités, etc.) qui intègrent les enjeux de développement durable à leur stratégie, produits ou services.

L'approche extra-financière cherche à concilier Responsabilité et Performance ESG.

Approche « Responsable »

L'objectif de ce filtre est d'identifier :

- les acteurs dont les produits et services sont par nature incompatibles avec les objectifs de développement durable. Il s'agit principalement des fabricants d'armes controversées (bombes à sous munition et mines anti-personnelles).
- les acteurs qui ne garantissent pas le respect des principales normes internationales minimales reconnues en matière sociale, environnementale ou de gouvernance, normes regroupées au sein du Global Compact.

Les émetteurs ne répondant pas positivement à ces critères sont de facto exclus de l'univers d'investissement du fonds.

Cette approche très restrictive aboutit en moyenne à l'exclusion d'une quarantaine d'émetteurs.

Approche Performance ESG / « Best in Class »

L'objectif de ce filtre est de réaliser une analyse comparative des performances extra-financières des entreprises au sein de leur secteur. Le fonds cherche à investir dans les meilleurs émetteurs et se refuse d'investir dans les acteurs les moins bien notés.

Les deux principales caractéristiques de cette approche sont les suivantes :

- Les émetteurs sont classés selon leurs performances extra-financières au sein de chaque secteur d'activité.
- Le fonds peut investir sur tous les secteurs d'activités (en dehors de ceux exclus par le filtre Approche « Responsable »), permettant d'éviter la formation de biais sectoriels importants au sein de l'univers investissable.

Cette approche aboutit en règle générale à l'exclusion de 40% de l'univers de recherche « Entreprises » et 25% de l'univers de recherche « Etat ».

2.b) Moyens internes et externes mis en œuvre

L'analyse ESG / ISR est confiée au service d'analyse financière et ISR, qui comprend trois personnes à temps plein. L'équipe s'appuie sur les services de recherches externes de Vigeo, Thomson Reuters Asset4 et ISS pour la partie concernant les droits de vote.

2.c) Principaux critères d'analyse ESG

Critères utilisés dans le filtre Responsable

Les critères pris en compte dans le cadre du filtre d'analyse responsable sont de deux natures, comme décrit dans le schéma ci-dessous.



Les premiers critères reposent sur les normes internationales minimales reconnues au travers du Global Compact, édicté sous l'égide des Nations Unies.

Les seconds critères couvrent les activités exclues, du fait de leur impact fortement négatif, conformément à la réglementation. Le fonds n'investit pas dans des entreprises ayant un lien direct ou indirect (ex : via investissement) avec la conception, la fabrication, le commerce et le stockage de bombes à sous munition ou mines anti personnel.

Critères utilisés dans l'Analyse de Performance ESG

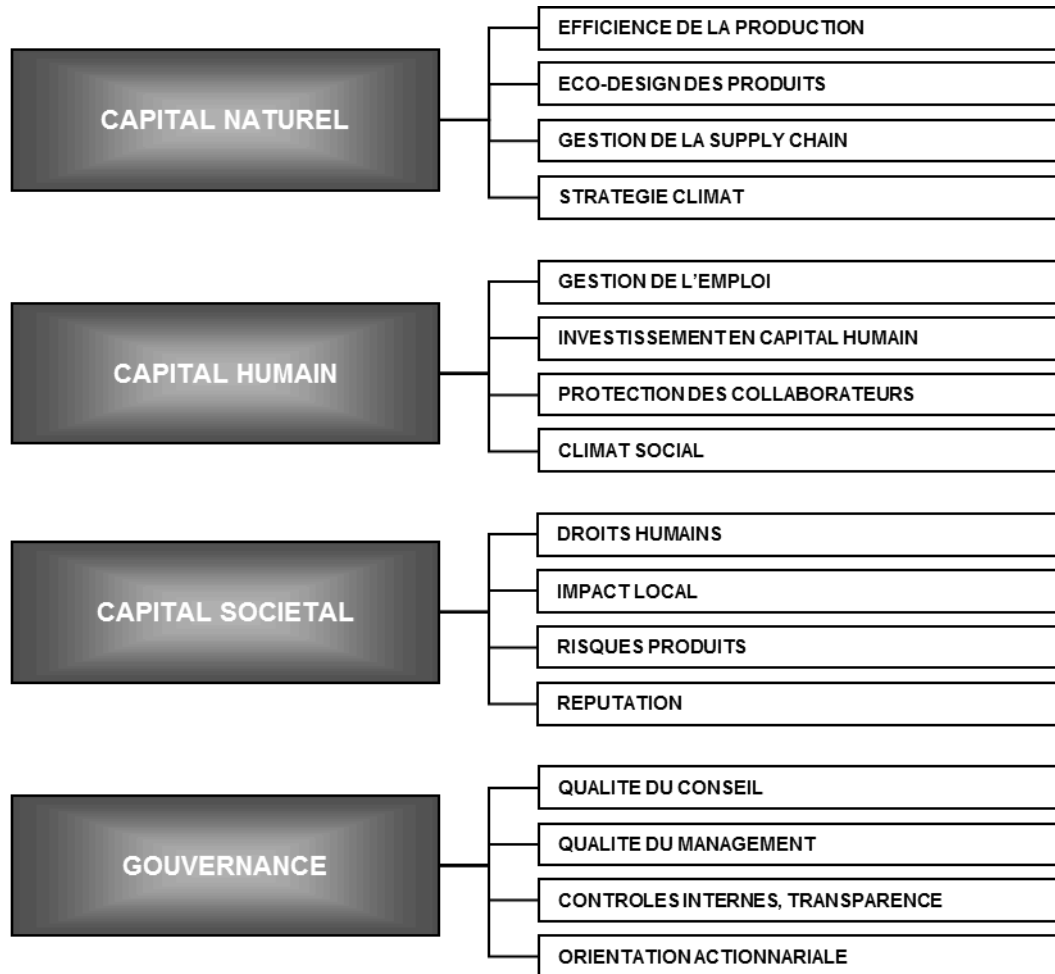
Les critères d'investissement du fonds varient selon le type d'émetteur.

Pour les fonds :

Les fonds dans lesquels FEE Solidarité ISR peut investir doivent obligatoirement avoir un processus de gestion ISR dont la méthodologie est validée par l'équipe ISR de Federal Finance Gestion.

Pour les émetteurs entreprises :

Les critères d'investissement du fonds reposent sur l'analyse de trois grands enjeux extra-financiers en lien direct avec les enjeux de développement durable : Environnement (E), Social (S) et Gouvernance (G), répartis en quatre grands critères.



Source : Federal Finance

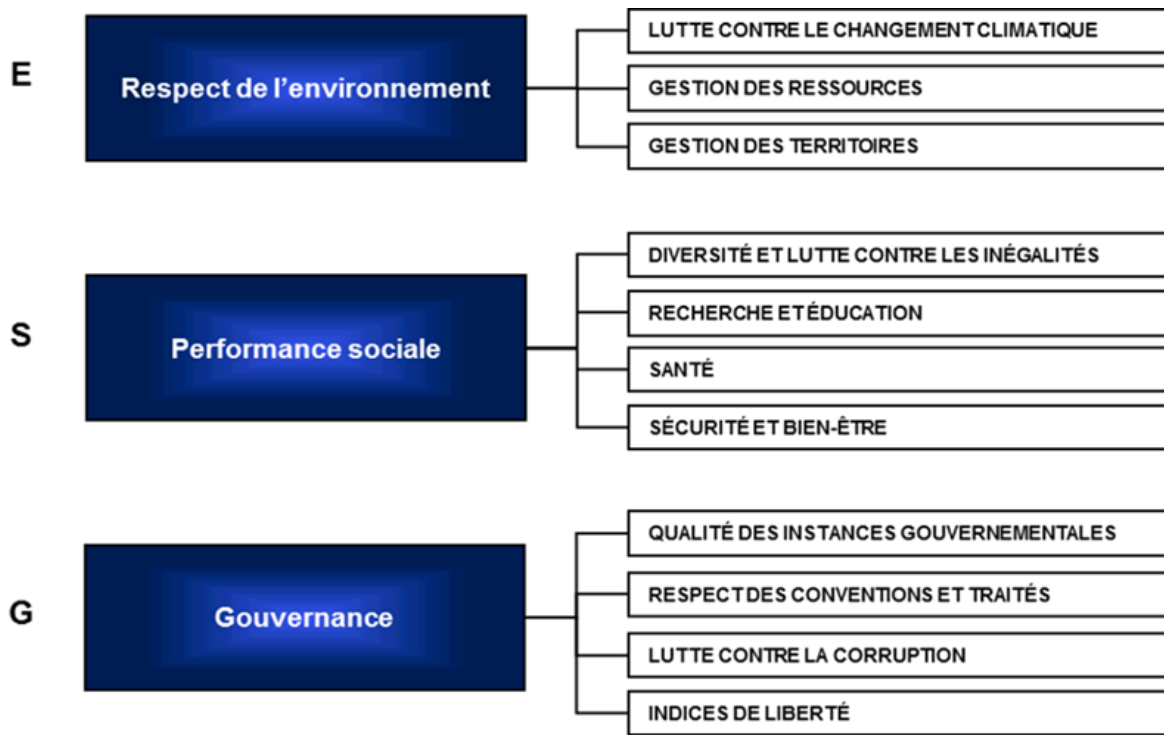
L'analyse globale d'une entreprise repose sur une note ISR qui correspond à la moyenne pondérée des quatre critères analysés.

Les indicateurs de performance et la pondération des critères dans la notation finale sont déterminés de manière spécifique pour chaque secteur d'activité, en fonction des enjeux sectoriels.

Le rating ISR final s'effectue sur une échelle allant de A à E, le rating A étant attribué aux meilleurs acteurs, le rating E aux moins bons. Il traduit la performance extra financière relative de chaque acteur au sein de son secteur d'activité.

Pour les émetteurs souverains :

Les critères d'investissement du fonds reposent sur l'analyse de trois grands enjeux de développement durable, répartis entre onze critères d'analyse, détaillés ci-après :



Source : Federal Finance

La méthodologie repose sur une note ISR qui correspond à la moyenne des trois domaines analysés, reposant sur les onze critères. Au final, la note ISR d'un État est comprise entre A (maximum) et D (minimum).

Pour les entreprises solidaires :

Les entreprises solidaires répondent au cadre fixé par l'article L3 3332-17 du code du travail. Elles sont agréées par décision du préfet du département.

Plusieurs critères sont à respecter :

- soit 1/3 des salariés sont en contrat de réinsertion par l'activité économique, en contrat de travail aidé (contrat emploi-jeune, contrat accompagnement dans l'emploi, contrat d'avenir, contrat jeune en entreprise, contrat initiative-emploi, contrat d'insertion RMA, contrat d'activité adulte-relais), en contrat de professionnalisation dans le cadre de convention de groupements d'employeurs, bénéficie de l'accompagnement personnalisé pour l'accès à l'emploi ou sont reconnus travailleurs handicapés

- soit l'entreprise est constituée sous forme d'associations, de coopératives, mutuelles, d'institutions de prévoyance ou de sociétés dont les dirigeants sont élus par les salariés, les adhérents et les sociétaires et la moyenne des rémunérations des cinq salariés ou dirigeants les mieux rémunérés n'excède pas cinq fois le SMIC.

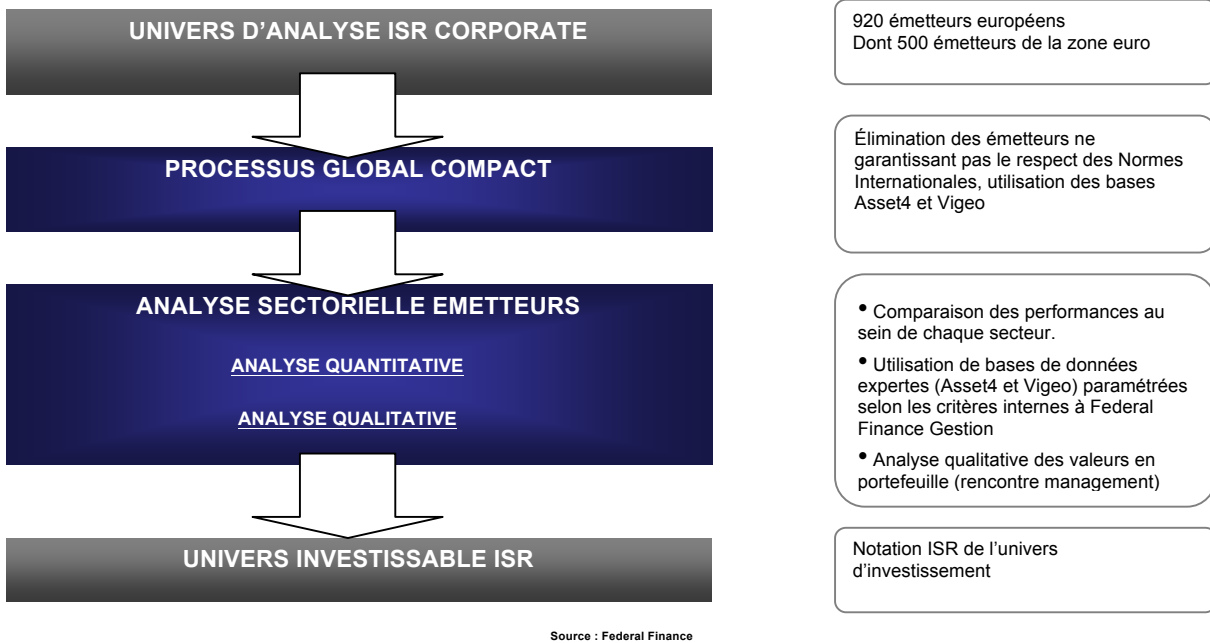
Les titres de capital de ces sociétés ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé. Les entreprises d'insertion par l'activité économique conventionnées par l'Etat et les entreprises adaptées conventionnées par l'Etat bénéficient de droit de l'agrément d'entreprise solidaire.

Les organismes dont l'actif est composé pour au moins 35 % de titres émis par des entreprises solidaires ou les établissements de crédit dont 80 % de l'ensemble des prêts et des investissements sont effectués en faveur des entreprises solidaires sont également assimilés aux entreprises solidaires.

Les entreprises solidaires dans lesquelles le fonds investi devront avoir une activité économique solidaire dans l'un des secteurs suivants : l'emploi, le logement, l'environnement ou la solidarité internationale.

Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG

▪ L'analyse ESG des entreprises



En raison de l'étendue de l'univers de recherche (1085 valeurs européennes dont 575 valeurs de la zone euro), Federal Finance Gestion sous-traite la collecte, le traitement et l'analyse de la majorité de l'univers aux sociétés Vigeo et Thomson Reuters (Asset4), leaders européens de l'analyse extra-financière. Vigeo et Asset4 fournissent à Federal Finance Gestion des bases de données de notation permettant de couvrir les indicateurs développés par Federal Finance Gestion. Les équipes de Federal Finance Gestion ont la responsabilité d'intégrer ces évaluations dans l'outil d'analyse interne, afin de déterminer la note finale de l'entreprise.

▪ Méthodologie de notation

L'analyse ESG repose sur l'évaluation de chaque critère dont le score est noté entre 0 et 20, fonction de la performance relative de l'entreprise au sein du secteur d'activité.

L'évaluation de chaque critère (E, S, ou G) correspond à la moyenne pondérée du score de chaque indicateur. La pondération peut varier selon les secteurs d'activité.

Le score final de l'entreprise correspond à la moyenne pondérée des critères E, S et G.

Le rating ISR traduit la performance extra financière relative de chaque acteur d'un même secteur d'activité et s'effectue sur une échelle allant de A à E, le rating A étant attribué aux meilleurs acteurs, le rating E au moins bons. Cette méthodologie entraîne en moyenne l'exclusion de 34% des émetteurs constituant l'univers de recherche (rating D et E).

2.d) Fréquence de révision de l'analyse ESG

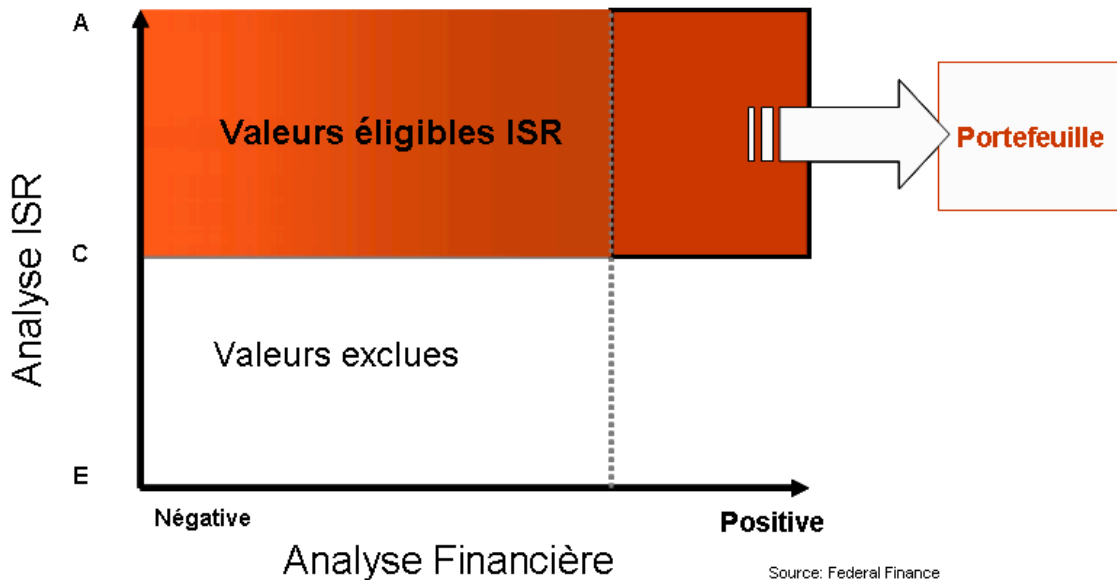
L'évaluation ESG d'une entreprise est mise à jour en règle générale une fois tous les douze mois mais il se peut que cette analyse ne soit mise à jour que tous les dix-huit mois, en fonction de la publication d'informations ESG de la part de l'entreprise ou de la mise à jour des ratings ESG des agences de rating spécialisées (ex : Vigeo).

Entre deux périodes de mise à jour du rating ESG, l'équipe d'analyse financière ISR assure une veille active sur les événements de nature à compromettre l'évaluation de l'entreprise. Il peut s'agir d'accidents industriels, de modification de la gouvernance ou tout autre fait de nature à remettre en cause le rating ESG de l'entreprise.

3. Processus de gestion

3.a) Prise en compte des critères ESG dans la définition de l'univers d'investissement éligible

Afin d'intégrer l'univers d'investissement éligible du portefeuille FEE Solidarité ISR, une entreprise doit recevoir un rating minimum équivalent à C. Cette sélection entraîne en moyenne l'exclusion de 40% des entreprises comprises dans l'univers de recherche « entreprises » (960 émetteurs) et 25% des Etats.



3.b) Prise en compte de critères ESG dans la construction du portefeuille

Le gestionnaire investit dans les émetteurs ayant un rating ISR minimum de C. Il a toutefois la possibilité d'investir en valeurs non notées ou notées D dans la limite de 10% du fonds.

Les sociétés non notées seront analysées par l'équipe ISR dans les 6 mois suivant l'investissement.

Les sociétés notées D feront l'objet d'une démarche d'engagement actionnarial par Federal Finance Gestion pendant 1 an. Si les pratiques de la société n'évoluent pas et que son rating reste inférieur ou égal à D, le gérant cédera le titre.

Afin de s'assurer de la qualité ISR du fonds, le gestionnaire a pour objectif que les 10 premières lignes du portefeuille en terme de poids soient toutes notées A, B ou C et que la note moyenne du portefeuille soit au moins de C.

Si des désinvestissements découlant des critères ESG du fonds devaient intervenir, les informations correspondantes seraient mises à disposition dans nos documents de reporting mensuels, disponibles sur [le site Internet de Federal Finance](#).

3.c) Politique d'engagement ESG

Le fonds a une politique d'engagement relative aux sociétés notées D. Elle est disponible sur [le site Internet de Federal Finance](#).

Politique de vote spécifique

Le fonds ne possède pas de politique de vote dédiée.

3.d) Pratique du prêt-emprunt de titres

Le fonds ne pratique pas de prêts / emprunts de titres.

3.e) Utilisation d'instruments dérivés

La stratégie :

Le gérant ne peut pas utiliser d'instruments dérivés.

Le niveau d'exposition :

Non applicable

La fréquence d'usage:

Non applicable

Les types de dérivés:

Non applicable

3.f) Investissement dans des organismes non cotés à forte utilité sociale

Les entreprises dans lesquelles le fonds investi au titre de sa poche solidaire doivent impérativement répondre au cadre fixé par l'article L3 3332- 17 du Code du travail.

L'équipe d'Analyse ISR de Federal Finance Gestion s'assure de la transparence dans la communication financière de ces sociétés. Dans le cas d'entreprises solidaires qui ont pour vocation de soutenir financièrement des projets solidaires, les analystes s'assurent que l'entreprise solidaire sera transparente dans les critères qu'elle met en place dans la sélection des projets à soutenir.

4. Contrôle et Reporting ESG

4.a) Procédures de contrôles internes et/ou externes permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles de gestion ESG

Le fonds FEE Solidarité ISR bénéficie de contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de sa politique d'investissement ISR. Ces contrôles s'exercent à trois niveaux :

Contrôles opérationnels :

- **Niveau 1 :**

Les notes ISR sont mises à disposition du gérant. Le gérant veille à respecter la note minimale ISR pour acheter un titre.

- **Niveau 2 :**

Les analystes ISR suivent l'évolution des notes ISR des valeurs composant le fonds, ainsi que l'actualité extra-financière de ces valeurs. Ils informent la gestion si 1/ la note ISR passe en dessous du seuil d'éligibilité ; 2/ l'actualité extra-financière permet d'anticiper une dégradation (scandale, etc.).

Maîtrise des risques :

- **Niveau 3 :**

Le département Maîtrise des risques vérifie de manière hebdomadaire le respect des contraintes réglementaires et internes du fonds et alerte la gestion ainsi que le contrôle permanent en cas de manquement, notamment sur le non-respect des contraintes ISR par la gestion.

Contrôle interne :

- **Niveau 4 :**

Le département « contrôle permanent » vérifie le respect des contraintes ISR. Il s'assure que tous les émetteurs dans lesquels le FCP investit possèdent une analyse ISR conforme aux procédures d'analyse définies.

4.b) Supports média permettant de communiquer sur la gestion ISR du ou des fonds

Les informations relatives au fonds FEE Solidarité ISR (DICI/Prospectus/Rapport de gestion) ou plus généralement sur la démarche ISR de Federal Finance Gestion (Politique d'Investissement Responsable, Politique d'Engagement) peuvent être consultées sur [le site internet de Federal Finance](#).